



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2013/014

Genève, le 7 mai 2013

CONCERNE:

Certificat de louanges décerné par le Secrétaire général

1. En 2002, le Secrétariat a annoncé aux Parties l'introduction de certificats de louanges qui seraient décernés à la discrétion du Secrétaire général pour reconnaître les actions exemplaires en matière de lutte contre la fraude.
2. Le certificat le plus récent a été décerné au réseau de lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages de l'ANASE (ANASE-WEN), au groupe national chinois de coordination interagences pour la lutte contre la fraude à la CITES (NICE-CG) et à l'équipe spéciale de l'accord de Lusaka (LATF), en reconnaissance d'actions exemplaires menées au cours de l'opération Cobra.
3. L'opération Cobra, une opération conjointe visant à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages, et qui a réuni des agents des forces de police, des douanes et de la protection des espèces sauvages d'Afrique du Sud, du Botswana, du Cambodge, du Cameroun, de Chine, du Congo (Brazzaville), des Etats-Unis d'Amérique, du Gabon, d'Inde, d'Indonésie, du Kenya, de Malaisie, du Mozambique, du Népal, d'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République démocratique populaire Lao, de la République-Unie de Tanzanie, de Singapour, de Thaïlande, du Viet Nam et de Zambie, a été menée à bien entre le 6 janvier et le 5 février 2013.
4. L'opération était placée sous la coordination d'agents chargés de la lutte contre la fraude et de représentants de réseaux nationaux et régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages d'Asie et d'Afrique travaillant à partir d'un centre de coordination établi à Bangkok, en Thaïlande. L'opération a donné lieu à un très grand nombre d'arrestations et à la saisie de spécimens de calaos, d'ivoire, de léopards, de pangolins, de cornes de rhinocéros, de shahtoosh, de serpents, de tigres et d'autres espèces inscrites aux annexes CITES.
5. L'opération Cobra fut une excellente initiative qui a permis aux autorités concernées de se familiariser avec les techniques spécialisées de lutte contre la fraude susceptibles d'être utilisées pour combattre la criminalité liée aux espèces sauvages. D'importantes enquêtes de suivi ont également été mises en place lorsque des infractions ont été détectées ou des saisies effectuées. L'opération fut également une excellente occasion pour les autorités concernées de nouer de nouvelles relations professionnelles avec leurs homologues d'autres agences, pays et régions du monde, et a démontré l'importance de coordonner l'action des institutions et autorités internationales, régionales, subrégionales et nationales.
6. L'ANASE-WEN a reçu le Certificat de louanges du Secrétariat général au nom de tous les Etats membres de l'ANASE-WEN et du réseau de lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages d'Asie du Sud (AS-WEN) qui ont participé à l'opération. Le groupe national chinois de coordination interagences pour la lutte contre la fraude à la CITES (NICE-CG) l'a reçu au nom de toutes les autorités ayant exercé des responsabilités au centre de coordination de Bangkok. Enfin, l'équipe spéciale de l'accord de Lusaka (LATF) l'a reçu au nom de tous les pays africains qui ont participé à l'opération.
7. Le certificat a été remis à Bangkok le 5 mars 2013.